

0370009J  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE POLYVALENT FRANCOIS RABELAIS  
28 QUAI DANTON  
37501 CHINON CEDEX  
Tel : 0247935000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 31  
Année scolaire : 2015-2016  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2016

Réuni le : 01/02/2016

Sous la présidence de : Isabelle Fernandes

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 28/01/2016

**Sur la :**

[X]1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG Section d'Enseignement Professionnel  
Emploi de la dotation horaire globalisée SEP.

Le Conseil d'administration décide d'approuver les mesures proposées par le Chef d'établissement annonçant l'ajustement des besoins dans le cadre de la DHG de la Section d'Enseignement Professionnel (document en annexe).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0